

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 26 juillet 2012

Présents : Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Cédric MEILLEUR, André PALLA, Christelle PERSONNAZ

Absents excusés : Karine MEILLEUR, Denis ROUX (pouvoir à Jean-Paul HENRIOUX)

Secrétaire de Séance : Xavier HERPIN

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2012, il est procédé à la lecture de l'ordre du jour.

Point 1– Adressage – Validation de la liste des noms de rues

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des noms de voies telles que définies ci-dessous. :

Types de voie	NOMS DES VOIES
Route des	Billords
Impasse du	Bochon
chemin des	Chaffalets
Impasse de	Champ Colomb
Impasse des	Champs
Route de	Champtardy
Montée du	Charvin
Impasse des	Chozalets
Chemin de la	Combe
Impasse des	Coucous
Impasse des	Coudrays
Chemin du	Crêt
Montée du	Cudray
Rue des	Dentellières
Route des	Dévies
Impasse des	Drabons
Impasse du	Droger
Chemin des	Echères
Chemin de l'	Ecole
Route de l'	Etraz
Route des	Filles
route de la	Forêt
Chemin du	Frais
Chemin du	Frais Haut
Impasse du	Grand nant
Chemin de l'	Isérablay
route du	Jardy
Route des	Jonquilles
route du	Manon
route du	Martel
Impasse de	Mérandaz
Route de la	Mollire
route du	Mont
Route du	Mont Bisanne
route du	Naleu
Chemin des	Nantives
Route de la	Nuaz

Chemin des	Pachons
Impasse des	Perrières
impasse de	Pierre à l'âne
Route de la	Place
Route de la	Plaine
Chemin du	Plan de la Miaz
Impasse du	Planay
Chemin du	Plâne
Montée des	Pommiers
impasse de la	Posaz
Chemin des	Praz
Impasse des	Primevères
Route de la	Râche
Route du	Reban
Route des	Rosières
Chemin de la	Têtaz
Route du	Vaz
Chemin de	Vermillon
Route des	Vernets
Place du	Village
Rue du	Village
Chemin du	Vorger
Chemin des	Frumiers

Point 2 – Aménagement de Bisanne 1500 – Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique que le bureau d'études ETI sis à Verrens-Arvey associé avec Yves DOUILLET, Architecte D.P.L.G., missionnés pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement des espaces publics de Bisanne 1500 ont travaillé sur l'élaboration de scénarii intégrant l'aménagement de parkings de surface d'une capacité de 100 places. Cette mission n'étant pas prévue dans la commande initiale, il convient de signer un avenant d'un montant de 6 100 € H.T..

Ainsi, le marché est réactualisé de la manière suivante :

Montant initial du marché :	31 500€ H.T.
Avenant n° 1 :	6100 € H.T.
Montant de la mission après réactualisation :	37 600€ H.T.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Point 3 - Attribution de marché de travaux – création de la Route forestière du Ruidoz

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appels d'offres en marché public à tranche conditionnelle passée selon la procédure adaptée en application de l'article 28-I du Code des marchés publics pour la création de la route forestière du Ruidoz.

Il rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'Office National des Forêts pour un montant de 21 500€ H.T.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 juillet 2012 pour l'ouverture des plis a analysé l'ensemble des 4 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 15% pour les moyens et performances techniques d'exécution et de finition des ouvrages, 35% pour le prix des prestations et 50% pour la participation à la visite de terrain organisée le mercredi 27 juin 2012) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse celle de l'entreprise DUMAS Frères pour un montant de :

Création de la route forestière du Ruidoz
- Tranche ferme : 241 703,40 € H.T.

- Tranche conditionnelle :	164 645,60 € H.T.
TOTAL :	406 349.00 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer le marché à l'entreprise DUMAS Frères,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Point 4 - Vente de bois non soumis au régime forestier – vente à Mr René PICCARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des bois chablis ont été renversés dans la forêt située près des bâtiments BELAMBRA.

Ces bois ne relèvent pas du régime forestier et leur vente devra faire l'objet d'une facturation établie directement par la Mairie.

Monsieur René PICCARD a fait part de son intérêt pour leur achat dont le volume a été évalué à 9,2m3.

Compte tenu des difficultés d'exploitation et du travail soigné demandé, le prix proposé est de 8€ HT / m3 soit au total 73.60 € HT (TVA à 7%)

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente de ces chablis à M. René PICCARD pour un montant total de 73,60 € H.T.

Point 5 – autorisation de débord de toit – parcelle n° D 513

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Noël MEILLEUR a déposé un permis de construire n°7321712D1005 prévoyant l'extension d'un bâtiment agricole et de sa toiture situé en bordure de voirie sis lieu-dit Les Devies à Villard sur Doron (parcelle D513). Ce projet prévoit un débord de toit supplémentaire sur la voirie communale.

Dans ce cadre, il demande d'obtenir l'autorisation de la commune pour ce débord de toit dans les limites suivantes :

- environ 60 cm de sur un linéaire de 8.15 m (débord existant = 60 cm sur 5,90m)

Le Conseil Municipal n'est pas favorable au fait d'augmenter le débord de toiture sur la voirie communale et sursoit sa décision au prochain conseil, après visite sur place.

Questions diverses

- Progiciel mairie : validation de la proposition Berger-Levrault pour le renouvellement des logiciels Magnus
- Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.) : à voir lors du prochain Conseil Municipal de septembre
- Plan Local d'Urbanisme : décision en septembre sur le lancement d'une procédure de révision du PLU

Prochain conseil municipal : le 20 septembre 2012 à 20 heures

Le Maire,
Emmanuel HUGUET